Bogota, le 5 mai 2021,

COMMISION DES DROITS DE L'HOMME – CONSEIL DE BOGOTA

COMMUNIQUÉ

Face à la situation alarmante de violence que connaît la ville, le Comité des droits de l'homme
déclare :

1. Le **rejet de l'escalade de la violence dans la ville de Bogota** entre les jeunes et les forces de police, déclenchée par la brutalité policière.

2. La **violence n'est pas le moyen de répondre aux justes demandes sociales des citoyens**, parce que celle- ci n'apporte que la vengeance et plus de violence. Ce qui est exactement ce dont ont besoin ceux qui cherchent à délégitimer la résistance citoyenne et la demande d'égalité et de justice.

3. **Rejeter les actes de violence brutaux à l'encontre de la police nationale** qui ne débouchent pas à des avancées sociales et légitimes.

4. **Nous dénonçons** le fait que dans toute la ville, au cours de cette nuit, il y a également eu **des actes d'abus policiers.** Des abus policiers tels que des détentions arbitraires, l'utilisation d'armes à feu et à l'usage disproportionné de la force.

5. En dépit de la situation difficile en matière d'ordre public dans la ville**, nous rejetons catégoriquement la militarisation et le recours à la force**, ainsi que les messages confus de l'administration à ce sujet. Cela ne conduira manifestement pas à enrayer la spirale de violence et, bien au contraire, ne fera qu'approfondir les plaies ouvertes et nous serons très vigilants concernant ces points.

6. Nous continuerons à **revendiquer la nécessité de garanties pour l'exercice du droit de manifester pacifiquement** et pour l'exercice des droits de l'homme pour tous les citoyens, y compris l'efficacité des dispositifs relatifs aux droits de l'homme annoncés et déployés aujourd'hui.

7. **Notez que les conditions qui ont généré le 9 septembre n'ont pas été traitées par les autorités nationales et locales**. Notamment concernant le conflit des jeunes et à la répression de la face à cela, pour faire avancer certaines réformes de la police, particulièrement face à l'impunité dont bénéficient les cas de violence policière ; développer des projets de prévention de la violence dans la logique des droits de l'homme, préparer la ville à garantir le droit de manifester et une vision préventive plutôt que répressive.

















